

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 - Description

Le challenge interentreprises se déroulera sur les 2 parcours 6 et 10 kms. Peuvent participer au challenge uniquement les entreprises, les comités d'entreprise, les collectivités territoriales et les organismes publics. Sont donc exclus les associations sportives et club d'athlétisme. Les inscriptions devront être faites au nom de l'entreprise et non à titre individuel. Les coureurs inscrits au challenge « interentreprises » ne seront pas classés individuellement. Le classement se fera au regard des 3 meilleurs temps de l'entreprise.

Lors de son inscription, le salarié doit indiquer les informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, nom de l'entreprise, distance choisie en joignant également un certificat médical validé datant de moins d'un an à la date de la compétition indiquant la mention de «absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition », (mention obligatoire) ou la copie de sa licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Santé Loisir option running ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ou triathlon compétition.

Article 2 - Fichiers informatiques et droit à l'image

Des photos individuelles ou de groupe sont nécessaires à la vie et au développement du challenge (communiqués de l'entreprise, bulletin interne, intranet et sites internet des sections, presse, affiches...). Chaque salarié, en acceptant le présent règlement, accepte de voir son image utilisée à cette fin. Toutefois, une dérogation sur papier libre signée pourra être acceptée.

Article 3 - Responsabilité

Chaque salarié s'assurera que la course pour laquelle il est inscrit ait bien lieu. L'organisateur du challenge ne serait tenu pour responsable dans le cas où c'est lui-même qui annule la course.

Article 4 - Assurance

Chaque athlète veille à s'assurer personnellement dans le cas de problème de santé survenu avant, pendant ou après la course. Lors des déplacements à des courses nécessitant une organisation particulière de la section, l'athlète reconnaît souscrire une assurance qui couvre sa responsabilité civile et/ou individuelle.

Article 5 - Règlement intérieur de la course « La Corrida des Achards »

Chaque salarié reconnaît avoir lu le règlement intérieur de la course sur : www.acpachards.fr

Article 6 - Tarifs et inscriptions

Comprend 1 dossard, le chronométrage officiel de la course, le lot à l'arrivée et le ravitaillement après la course.

Article 7- Remise des trophées

La cérémonie officielle des récompenses du challenge entreprises aura lieu dans la quinzaine qui suit la Corrida des Achards et sera suivie d'un cocktail de remerciements.